

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-090

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

Mme LAGUERRE CLAUDE Présidente du club
des Supporters du RCC

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à STADE PIERRE de Coubertin

A l'occasion de : TOURNOI M14 Jeunes

Du SAEDI 18/3/23 8h00 à 20h au SAEDI 20h

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

Signature:

14/3/23

ARRETE DU MAIRE

LAGUERRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de

entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme LAGUERRE Claude, Présidente du
Club des Supporters du RCC

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 18/03/2023 8h00 au 18/03/2023 - 20h00

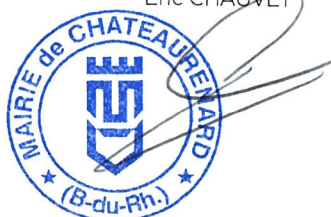
A l'occasion de Tournoi M14 (Jeunes) - salle Abel Lorente - Complexe Coubertin

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
16 MARS 2023

Fait à Châteaurenard, le **14 MARS 2023**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS